Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027

Décision n° C(2022) 8952 du 31 Décembre 2022

Consultation N°05/2026/ STEP-OL/INAT

pour la sélection d'un prestataire

de service pour la mise en place d'une Plateforme Numérique de Suivi et d'Assistance Phytosanitaire pour les Oliviers

DU PROJET : «*Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique*»

" STEP-OL A1-2.4 -189 " CUP G53C25000300006"

Contexte

Dans le cadre du Programme Interreg VI-A Next Italie-Tunisie 2021-2027, L'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT), en partenariat avec 4 autres organismes, a bénéficiée d'un financement pour la mise en œuvre d'un projet intitulé : « ***Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique*** » **STEP-OL A1-2.4 -189**

L'Institut National Agronomique de Tunis (INAT), 43 Avenue Charles Nicolle, Tunis (Tunisie), est partenaire n°4 dans ce projet.

Le projet STEP-OL vise à renforcer la résilience de l'oléiculture face au changement climatique à travers le développement de stratégies innovantes de surveillance du stress hydrique, de diagnostic précoce des maladies de l'olivier et de transfert de bonnes pratiques entre la Tunisie et l'Italie.

Durée du projet 15/05/2025 au 14/05/2028 sauf prolongation autorisée par l'AG

Art. 1 – <u>OBJET DE L'ANNOCE</u>

La filière oléicole occupe une place stratégique dans l'agriculture tunisienne, tant sur le plan économique que social. Les oliveraies sont cependant exposées à diverses maladies et ravageurs qui menacent la productivité et la qualité de la production. Le diagnostic précoce de ces maladies, ainsi que l'accès rapide des agriculteurs à un avis d'expert, demeurent des défis majeurs, en particulier dans les zones rurales éloignées.

Ainsi, dans le cadre du projet STEP-OL (Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique), financé par le programme Interreg

Next Italie–Tunisie, l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT) lance une consultation pour la sélection d'un prestataire de services pour l'acquisition d'une plateforme numérique permettant de mettre en relation les agriculteurs oléicoles avec un réseau d'experts, tout en s'appuyant sur l'intelligence artificielle pour faciliter la détection précoce des maladies et des ravageurs. Cette solution doit permettre un suivi géolocalisé des cas signalés, une diffusion ciblée d'alertes, et une capitalisation des données collectées à des fins de veille phytosanitaire

Art. 2 - OBJECTIFS

2.1Objectif général

Mettre à disposition des agriculteurs oléicoles une plateforme numérique disponible immédiatement, leur permettant de signaler les problèmes phytosanitaires affectant leurs oliviers, de bénéficier de l'appui d'experts et de l'intelligence artificielle pour le diagnostic, et de recevoir des alertes ciblées selon leur localisation.

2.2Objectifs spécifiques

Faciliter la communication entre agriculteurs et experts phytosanitaires ;

Accélérer le diagnostic des maladies et des ravageurs de l'olivier grâce à l'intelligence artificielle

Assurer un suivi géolocalisé des foyers de maladies et de ravageurs ;

Diffuser des alertes et informations ciblées vers les utilisateurs concernés ;

Constituer une base de connaissances évolutive (FAQ, historique, dataset d'images) ;

Garantir l'accessibilité linguistique de la plateforme à l'ensemble des utilisateurs ;

Garantir la souveraineté et la sécurité des données collectées.

Art. 3 - PÉRIMÈTRE ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES ATTENDUES

3.1 Disponibilité et hébergement

- La plateforme proposée doit être une solution existante et opérationnelle, disponible immédiatement, et non un développement à concevoir ;
- Hébergement obligatoire sur un cloud souverain tunisien, garantissant la localisation des données sur le territoire national ;
- Mise en œuvre de mesures de sécurité conformes aux bonnes pratiques (chiffrement des données, contrôle d'accès, sauvegardes, journalisation) ;

3.2 Accessibilité

Accès via navigateur web (responsive design) , web compatible (smartphones, tablettes) ;

3.3 Multilinguisme

- La plateforme doit être disponible en quatre langues : arabe, français, italien et anglais ;
- L'ensemble des interfaces (web et mobile), des menus, des formulaires de saisie, des messages système et des notifications doit être traduit dans ces quatre langues ;
- Le contenu généré par les experts (alertes, informations, fiches maladies, FAQ) doit pouvoir être saisi et/ou traduit dans ces langues, selon des modalités à préciser par le soumissionnaire (saisie multilingue manuelle, traduction assistée, ou autre) ;
- Prise en charge complète de l'écriture de droite à gauche (RTL) pour la langue arabe, sur l'ensemble des interfaces web et mobile ;
- Possibilité pour chaque utilisateur de sélectionner et modifier sa langue d'interface à tout moment
-

3.4 Technologies et architecture

- Utilisation de technologies open source pour l'ensemble de la pile technique (système d'exploitation, base de données, serveur d'application, etc.) ; le prestataire doit préciser les technologies utilisées et justifier leur pérennité
- Architecture modulaire permettant l'ajout, la modification ou la désactivation de modules fonctionnels ;
- Architecture extensible et scalable, capable de supporter une montée en charge progressive du nombre d'utilisateurs et de requêtes sans refonte majeure ;

3.5 Intelligence artificielle pour la détection des maladies

- La plateforme doit intégrer un modèle d'intelligence artificielle déjà existant et entraîné pour la détection des maladies de l'olivier, basé sur un dataset d'images existant ; le prestataire devra présenter la composition du dataset, sa taille, et les maladies couvertes ;
- Le modèle doit être évolutif, c'est-à-dire capable d'être réentraîné ou complété pour apprendre la reconnaissance de nouvelles maladies au fil du temps ;
- Le modèle doit fournir une aide à la décision aux experts (proposition de diagnostic, niveau de confiance) sans se substituer à la validation experte finale
- Le prestataire doit préciser les indicateurs de performance du modèle (précision, rappel, taux de faux positifs/négatifs) ainsi que la méthodologie de mise à jour.

3.6 Gestion des profils et des droits d'accès

- Gestion multi-profils : administrateurs, experts, utilisateurs (agriculteurs), groupes d'utilisateurs ;
- Possibilité de créer et gérer des groupes d'utilisateurs selon des critères géographiques, des cultures ou autres ;
- Gestion fine des droits d'accès selon le profil ;
- Mécanismes d'authentification sécurisés.

3.7 Fonctionnalités côté utilisateurs (agriculteurs)

Soumission de demandes de support et de signalement de maladies etravageurs, incluant : la géolocalisation GPS précise de la parcelle/arbre concerné , l'envoi d'une ou plusieurs images , l'ajout de commentaires et informations complémentaires, Consultation de l'historique complet de ses interactions avec les experts (demandes, réponses, pièces jointes) , Réception d'alertes et d'informations émises par les experts , Consultation d'une base de connaissances FAQ.

3.8 Fonctionnalités côté experts

- Réception et traitement des demandes soumises par les utilisateurs ;
- Réponse directe aux utilisateurs (texte, recommandations, pièces jointes) ;
- Accès à un module d'aide à la décision basé sur l'intelligence artificielle pour appuyer le diagnostic ;
- Rédaction et diffusion d'informations ou d'alertes ciblées vers des utilisateurs ou groupes d'utilisateurs spécifiques ;
- Création de zones géographiques (sur cartographie type Google Maps ou équivalent) délimitant les secteurs affectés par une maladie ;
- Possibilité de restreindre la visibilité de ces zones à des utilisateurs ou groupes d'utilisateurs sélectionnés ;
- Gestion du référentiel des maladies (ajout, modification, suppression, description, symptômes associés) ;
- Gestion et mise à jour de la base FAQ.

3.9 Tableau de bord et indicateurs

- Tableau de bord présentant des indicateurs clés : nombre de demandes traitées, délais de réponse, répartition géographique des maladies signalées, taux d'utilisation de l'IA, évolution des signalements dans le temps, etc. ;

- Indicateurs personnalisables selon le profil (administrateur/expert) ;
- Export des données et rapports.

3.10 Support et formation

- Existence d'une équipe support technique dédiée, joignable selon des modalités à préciser par le soumissionnaire (canaux, horaires, délais de réponse), idéalement en plusieurs des langues supportées ;
- Programme de formation des administrateurs, experts et utilisateurs à la prise en main de la plateforme ;
- Fourniture de supports de formation et de documentation utilisateur, disponibles en arabe et en français au minimum.

Art. 4 : CONTENU DE L'OFFRE TECHNIQUE

Le soumissionnaire devra fournir une offre technique permettant à la commission d'évaluer la solution proposée au regard des exigences prévues à l'article 3.

L'offre technique devra comprendre au minimum :

1. **Présentation de la plateforme proposée** et de ses principales fonctionnalités ;
2. **Description technique** de la plateforme, notamment son architecture et les technologies utilisées ;
3. **Description de l'hébergement et de la sécurité** des données ;
4. **Description du module d'intelligence artificielle**, notamment le modèle utilisé, le dataset, les maladies couvertes et les performances disponibles ;
5. **Description des principales fonctionnalités** destinées aux agriculteurs et aux experts ;
6. **Description du système multilingue** : arabe, français, italien et anglais ;
7. **Présentation du support, de la maintenance et de la formation** proposés ;
8. **Présentation des références du soumissionnaire** dans des prestations similaires
9. **Présentation de l'équipe affectée à la prestation** ;
10. **Calendrier prévisionnel de mise en œuvre.**
11. **Tableau de réponse aux exigences**

***Tableau de réponse aux exigences**

Le soumissionnaire devra également joindre un **tableau de réponse aux exigences techniques de l'article 3**.

Pour chaque exigence, il devra expliquer **comment sa plateforme répond à la demande**, en précisant, si nécessaire, les fonctionnalités proposées ou les conditions de mise en œuvre.

Le tableau pourra être présenté comme suit :

Exigence	Réponse du soumissionnaire	Précisions
Hébergement sur cloud souverain tunisien	Description de la solution	Localisation des données
Quatre langues	Description de la solution	Arabe, français, italien, anglais
Géolocalisation	Description de la solution	GPS et cartographie
Envoi d'images	Description de la solution	Fonctionnement
Intelligence artificielle	Description de la solution	Modèle, dataset, maladies
Alertes	Description de la solution	Fonctionnement
Tableau de bord	Description de la solution	Indicateurs disponibles

Ce tableau permettra à la commission de **vérifier et d'évaluer la réponse du soumissionnaire aux exigences de l'article 3**, conformément aux critères d'évaluation prévus à l'article 5.

Art. 5 : EVALUATION TECHNIQUE DES OFFRES

La note technique maximale est fixée à **100 points**.

L'évaluation sera effectuée sur la base des informations fournies dans l'offre technique, des pièces justificatives et, le cas échéant, de la démonstration de la plateforme.

N°	Critère	Points
1	Adéquation, maturité et disponibilité de la solution	10
2	Couverture fonctionnelle	25
3	Intelligence artificielle	20
4	Architecture, technologies, hébergement et sécurité	15
5	Multilinguisme et accessibilité	10
6	Références et expérience pertinente	10
7	Support, maintenance et formation	10
	TOTAL	**100**

5.1 Adéquation, maturité et disponibilité – 10 points

Sous-critère	Points
Solution existante, opérationnelle et disponible	6
Maturité et adéquation avec les objectifs du projet	4
Total	**10**

5.2 Couverture fonctionnelle – 25 points

Sous-critère	Points
Couverture des fonctionnalités destinées aux agriculteurs et aux experts	15
Géolocalisation, alertes, FAQ, tableau de bord et export des données	10
Total	**25**

5.3 Intelligence artificielle – 20 points

Sous-critère	Points
Modèle IA, dataset, maladies couvertes et performances	12
Évolution du modèle et aide à la décision pour les experts	8
Total	**20**

5.4 Architecture, technologies, hébergement et sécurité – 15 points

Sous-critère	Points
Architecture, technologies open source, modularité et évolutivité	7
Hébergement souverain tunisien et sécurité des données	8
Total	**15**

5.5 Multilinguisme et accessibilité – 10 points

Sous-critère	Points
Prise en charge de l'arabe, français, italien et anglais, y compris RTL	6
Accessibilité web, smartphones, tablettes et changement de langue	4
Total	**10**

5.6 Références et expérience pertinente – 10 points

Sous-critère	Points
Expérience et références dans des plateformes numériques similaires	5
Expérience agricole, phytosanitaire, oléicole ou dans des projets similaires	5
Total	**10**

5.7 Support, maintenance et formation – 10 points

Sous-critère	Points
Support et maintenance	6
Formation et documentation	4
Total	**10**

Pour être considérée comme techniquement qualifiée, l'offre devra :

- satisfaire aux exigences techniques obligatoires du cahier des charges ;
- obtenir une note technique d'au moins **70/100**.

Art. 6 : MODALITÉS DE SOUMISSION

Le dossier sera présenté sous pli fermé et anonyme comprenant trois enveloppes distinctes.

Enveloppe A – Dossier administratif

- Extrait valide du Registre National des Entreprises

- Cahier de charge signé et paraphé

- Fiche de renseignement signée et paraphée (**ANNEXE 1**)

- Une déclaration sur l'honneur que le soumissionnaire n'était pas un agent public au sein de l'INAT depuis moins que cinq ans **(Annexe 2).**

- Une déclaration sur l'honneur de non-influence (**Annexe3**)

- Une déclaration sur l'honneur de l'acceptation de toutes les clauses d'engagement du cahier des charges (**Annexe 4**)

Enveloppe B – Offre technique

1. Présentation de la plateforme ;
2. Tableau de réponse aux exigences ;
3. Description technique et architecture ;
4. Description de l'hébergement et de la sécurité ;
5. Description du modèle d'IA et du dataset ;
6. Description des fonctionnalités ;
7. Description du multilinguisme ;
8. Références et justificatifs ;
9. Support et maintenance ;
10. Programme de formation ;
11. Calendrier de mise en œuvre ;
12. Composition de l'équipe projet.
13. CV détaillé du prestataire de services

Enveloppe C – Offre financière

1. Soumission ;
2. Bordereau des prix.

La non-présentation de l'un des documents (Annexe 5: la soumission) et (Annexe 6 le bordereau des prix) lors de l'ouverture des plis des offres financières constitue un motif de rejet de l'offre.

- Les participants intéressés sont invités à soumettre leur dossier dans une seule enveloppe contenant les trois enveloppes internes (enveloppe A + enveloppe B + enveloppe C), sous pli fermé et anonyme, par voie postale recommandée, par Rapide-Poste, ou directement contre décharge au bureau d'ordre de l'INAT, à l'adresse suivante :

43 Av. Charles Nicolle, Tunis 1082

Date limite de réception des candidatures est le 23 Octobre 2026 à 12 00.

L'enveloppe devra mentionner la spécification suivante :

« A ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Consultation 5/2026 pour la sélection d'un prestataire

de service pour la mise en place d'une Plateforme Numérique de Suivi et d'Assistance

Phytosanitaire pour les Oliviers « dans le cadre du projet :

« *Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique* »

(STEP-OL A1-2.4 -189)

Art. 7. EXAMEN DES DOSSIERS

Les offres présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection d'un prestataire de services par la Commission compétente du bénéficiaire du projet.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter, le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les **cinq jours (ouvrables)** suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au bureau d'ordre de l'INAT. L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non-présentation des documents requis.

Art. 8 : EVALUATIONS DES OFFRES

La commission d'ouverture des offres nommée par le Directeur Général de L'INAT, se réunit le jour fixé comme date limite de réception des offres et à l'heure indiquée dans l'avis de la consultation

-Seuls seront acceptés les plis qui auront été reçus au plus tard à la date et l'heure limite fixée pour la réception des offres.

-la commission d'évaluation procède à la vérification des documents administratifs, à la validation des pièces constitutives de l'offre financière, à la correction des éventuelles erreurs de calcul, ainsi qu'au classement de l'ensemble des offres financières par ordre croissant

-Ensuite la commission procèdera à la vérification et à l'examen de l'offre technique de soumissionnaire dont l'offre financière est la moins disante, La commission examinera l'offre technique conformément aux articles 3, 4 et 5 du présent cahier des charges.

Elle vérifiera notamment :

- la présentation de la plateforme ;
- les fonctionnalités proposées ;
- le module d'intelligence artificielle ;
- l'hébergement ;
- la sécurité ;
- le multilinguisme ;
- les références ;
- le support et la formation.

La note technique sera attribuée conformément au barème de l'article 5.

Une offre ayant obtenu **moins de 70/100** à l'évaluation technique sera considérée comme non qualifiée techniquement.

-En cas de non-conformité la commission passera aux autres offres selon leur classement financier croissant
- La mission sera attribuée au soumissionnaire le moins-disant et techniquement conforme

Art. 9 : É TABLISSEMENT DE L'OFFRE FINANCIERE ET MODALITE DE PAIEMENT :

L'offre financière est à prix global et forfaitaire. Le montant maximum de l'offre du soumissionnaire ne doit pas dépasser **25000** Euros (Vingt-cinq mille euros) convertie en dinars tunisiens selon le taux de change www.inforeuro.eu du Mois d'octobre 2026 (mois de publication de l'avis).

Nb que : Le cout prévu de ce service dans le cadre du projet **STEP-OL** sera payé avec suspension de la TVA.

Le soumissionnaire devra remplir en lettres et en chiffres le prix unitaire figurant dans le cadre du bordereau des prix et détail estimatif. Ce montant sera porté dans la soumission et fournira le montant définitif du marché. Les frais relatifs à la présente mission seront imputés sur la catégorie de coûts **« Frais des compétences et services externes – expert externe ».**

Le calendrier de paiement est établi comme suit :

- 50 % à la mise en place de la plateforme ;

- 30 % après la session de formation ;

- 20 % après 4 mois de la mise en place ;

Art. 10: CRITERES D'ELIMINATION :

-Toute offre qui ne respecte pas les présentes conditions de la consultation ou qui contient des réserves, non levées par le soumissionnaire, sera déclarée nulle et non avenue. Les soumissionnaires ne doivent porter aucune modification aux documents proposés.

-Toute offre ne comportant pas les documents indiqués dans le cahier de charge ci-dessus malgré la relance de L'INAT (L'INAT pourrait relancer le soumissionnaire pour compléter les documents manquants et ce dans un délai qui sera fixé par L'INAT à l'envoi de relance, à défaut, l'offre de soumissionnaire sera rejetée).

- La non-présentation de l'un des documents : Bordereau des prix et Soumission lors de l'ouverture l'offre sera rejetée.

Art. 11: VALIDITE DES OFFRES :

-Les soumissionnaires doivent maintenir leurs offres valables pendant 90 jours à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.

- L'INAT peut demander une prolongation du délai de validité si elle le juge utile.

Art. 12 : DUREE DES PRESTATIONS :

Un contrat sera établi entre l'INAT et le prestataire

La prestation des Services du présente consultation commencent après l'approbation de l'autorité compétente.

et dès la signature du contrat pour une periode de 5 mois,

Art. 13 : RESILIATION :

Outre les cas de résiliation prévus par la réglementation, le contrat sera résilié **au tort du titulaire du marché** en cas de manquements graves à ses obligations contractuelles, après mise en demeure visant et rappelant le présent article, L'INAT se réserve le droit de résilier le contrat sans indemnisation en totalité ou en partie.

Art. 14 : CONFIDENTIALITE :

Le prestataire retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion.

Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission sans indemnité et sans recours à la jurisprudence. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Art. 15 . FRAIS D'ENREGISTREMENT :

Le projet est financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme Interreg Next Italie-Tunisie 2021-2027, l'enregistrement du contrat entre les deux parties est à la charge du soumissionnaire

Article 16. Litige LITIGE

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunisie.

Dr. Amira Mougou	**Ghazi Krida**
Coordinatrice du projet	**Représentant légal du projet**
STEP-OL	**Et Directeur de l'INAT**

Programme de Coopération
ITALIE-TUNISIE 2021-2027
Projet STEP-OL(A1-2.4-189)
Coordinatrice du projet
Amira MOUGOU

Le Directeur Général de l'Institut National Agronomique de Tunisie

Signé: Ghazi KRIDA

Interreg NEXT Italie - Tunisie

Cofinancé par l'Union Européenne

STEP-OL

ANNEXES –

*Consultation 05/2026/*STEP-OL/INAT

pour la sélection d'un prestataire

de service pour la mise en place d'une Plateforme Numérique de Suivi et d'Assistance Phytosanitaire pour les Oliviers

DU PROJET : «*Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique*»

CUP G53C25000300006" " STEP-OL A1-2.4 -189 "

Società Cooperativa Agricola Produttori Olivicoli

ANNEXE 1 :

Fiche de renseignements généraux sur le soumissionnaire

Nom ou raison sociale :.....

Adresse :.....

.....

Téléphone :.....

Fax :.....

Date de création :.....

Enregistrée au bureau d'enregistrement des sociétés : de..... sous le n°.....

Effectif approximatif du personnel permanent :.....

Personne bénéficiant d'une procuration et signant les documents relatifs à l'offre (nom, prénom et fonction).....

Fait à .....Le .....

Le Soumissionnaire.....

(Nom, cachet et signature)

ANNEXE 2 :

Déclaration sur l'honneur de l'exactitude des données et le respect des conditions de participation

Je suis le soussigné (nom, prénom, qualité)

Inscrit au registre de commerce .....sous le N°..... Le lieu de communication désigné (adresse complète).....

..... Désigné ci-après par le (le soumissionnaire).

Je déclare sur l'honneur que les données incluses dans l'offre sont correctes et les conditions de participation sont respectées, y compris l'absence de condamnations judiciaires pour violation des lois et règlements en vigueur dans le domaine de la législation de l'agriculture.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 3:

Déclaration sur l'honneur de ne pas être agent public

Je soussigné (nom, prénom et fonction).....

Représentant de la société (nom et adresse).....

.....

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°..... Faisant élection de domicile à (adresse complète).....

.....

Ci-après dénommé "**le soumissionnaire**" pour consultation **N°05/2026/ STEP-OL A1-2.4 -189/INAT** relatif à la selection : d'un prestataire de service pour la mise en place d'une Plateforme Numérique de Suivi et d'Assistance Phytosanitaire pour les Oliviers du projet « ***Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique*** » **STEP-OL A1-2.4 - 189**

Déclare sur l'honneur que le propriétaire, le gérant, le responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30 % du capital social de la société n'ont pas été un agent public au sein du ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ou de L'INAT ayant cessé son activité depuis moins de cinq ans.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 4 :

Déclaration sur l'honneur de non-influence

Je soussigné (nom, prénom et fonction)..... ...Représentant de la société (dénomination)..... .....

.....

Enregistrée au registre national des entreprises sous le n°..... Faisant élection de domicile à (adresse complète)..... .....

.....

Ci-après dénommé "**le soumissionnaire**" pour la consultation **N°05/2026/ STEP-OL A1-2.4 -189/INAT** relatif à la selection : d'un prestataire de service pour la mise en place d'une Plateforme Numérique de Suivi et d'Assistance Phytosanitaire pour les Oliviers du projet « ***Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique*** » **STEP-OL A1-2.4 - 189**

Déclare sur l'honneur, de n'avoir pas fait, et m'engage de ne pas faire par moi-même, ou par personne interposées des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché ou sur les différentes étapes de sa réalisation.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 5:

Soumission

Je soussigné ..... agissant en vertu des pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société..... Adhérant à la CNSS N°..... Enregistrée au registre national des entreprises sous le N°.....faisant élection de domicile à .....

.....

Après avoir pris connaissance du dossier de la consultation **N°05/2026/ STEP-OL/INAT** relatif à la sélection d'un prestataire de service pour la mise en place d'une Plateforme Numérique de Suivi et d'Assistance Phytosanitaire pour les Oliviers du projet « ***Stratégies partagées pour la surveillance, la prévention et le diagnostic précoce des maladies de l'olivier et l'adaptation au changement climatique*** » **STEP-OL A1-2.4 -189**

m'engage et me soumets à exécuter les dites prestations conformément aux clauses du marché et moyennant les prix fermes et non révisables établis par moi-même pour chaque unité dans les formulaires des prix après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et l'importance des acquisitions dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre : .....

Montant en HTVA en Lettre : .....

.....M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les conditions prévues au marché et dans les délais prescrits dans le cahier des charges administratives.

M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de quatre-vingt-dix jours (90) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

M'engage à reconnaître que L'INAT n'est pas tenu de retenir la soumission la moins disante, et qu'elle garde par ailleurs la possibilité de déclarer la consultation non concluante et que je ne peux pas prétendre à être indemnisé de ce fait.

Déclare que sous peine de résiliation de plein droit à mes torts exclusifs et à ceux de la société pour le compte de laquelle j'agis, notre responsabilité étant solidaire, que je ne tombe pas et que ladite Société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire

ANNEXE 6 :

Bordereau des prix

Désignation		Prix Unitaire HTVA	Prix Total HTVA
Frais de prestation de services pour la mise en place d'une Plateforme Numérique de Suivi et d'Assistance Phytosanitaire pour les Oliviers du pro	Forfitaire		
otal HTVA			
.....%			
otal TTC			

Arrêté le présent bordereau à la somme de :

.....

.....

Fait à ....., le .....

Signature et cachet du soumissionnaire